

REGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS « ROUE DE LA CHANCE »

Le présent règlement édicte les conditions particulières, ainsi que les modalités pratiques spécifiques applicables au Concours « Roue de la Chance ». Pour le surplus, il est renvoyé au « Règlement Général des Concours de la Société » joint en annexe. Ce règlement fait partie intégrante des conditions applicables aux concours et est disponible sur le site Internet www.circus.be.

La participation au présent concours présuppose la prise de connaissance ainsi que l'acceptation complète et sans réserve du présent Règlement particulier et du Règlement Général des Concours. Toute revendication ou contestation postérieure à la participation du joueur sur les éléments de ceux-ci ne seront pas acceptées.

A. Nom du concours : Roue de la chance (ci-après le « Concours »)

B. Organisateur : La société anonyme CIRCUS BELGIUM, ayant son siège social à 4000 Liège, rue des Guillemins 129, numéro d'entreprise BCE 0451.000.609. (ci-après, la « Société »)

C. Durée du Concours : Du 19/08/2024 à 7h00 au 26/08/2024 à 7h00

D. Lieu du Concours : L'ensemble des salles de jeux, établissements de Classe II, CIRCUS CASINO

E. Limites territoriales : Territoire belge

F. Conditions de participation :

- Présence obligatoire au sein d'un établissement Circus Casino ;
- Remplissage du bulletin de participation avec toutes les données demandées
- Lancer une fléchette et réussir à la planter dans la cible sous la surveillance d'un membre du personnel Circus Casino ;
- Dépôt du bulletin dans l'urne mise à disposition dans les salles Circus Casino ou remise en main au personnel de salle Circus Casino qui le déposera dans l'urne mise à disposition ;
- Chaque participant ne peut déposer qu'un seul et unique bulletin par jour et par personne.

G. Déroulement du Concours

1. La participation au Concours s'effectue exclusivement en présentiel au sein des salles Circus Casino en respectant l'ordre présenté ci-après :

- Compléter le bulletin de participation au Concours de façon correcte et complète en y indiquant les informations personnelles requises. Tout bulletin de participation non conforme (illisible, raturé, incomplet, déchiré, photocopié, ou autre manœuvre frauduleuse) invalidera automatiquement la participation du joueur en question.
- Participer au jeu de fléchette. Le joueur devra réussir à planter une fléchette sur la cible pour pouvoir actionner la roue.
- Tourner la roue en attendant que celle-ci s'arrête sur un des segments.

2. Détermination du ou des gagnant(s) et attributions des prix

Le gain sera attribué au participant lorsque celui-ci aura rempli l'ensemble des conditions de participation au Concours selon le gain indiqué sur le segment sur lequel la roue s'est arrêtée.

Les prix possibles sont les suivants :

- Mocktail
- Surprise
- 5€
- 10€
- 15€

Du lundi au samedi inclus, des segments « rejouez demain » seront affichés sur la roue : le joueur ne remporte aucun prix mais pourra rejouer à partir du lendemain.

Le dimanche, des segments « rejouez à partir du ... » annonçant les prochaines dates de l'actions seront affichés sur la roue : le joueur ne remporte aucun prix et pourra retenter sa chance lors de la prochaine semaine « Roue de la Chance » dont les dates sont indiquées sur le segment.

Si le joueur remporte du cash, il sera alors distribué au client par le personnel Circus présent au sein de l'établissement.

3. Nombre déterminé de prix

Durant toute la période du concours, les prix sont limités, ce qui signifie que chaque jour durant la période du concours, il y aura :

- 150 mocktails maximum par Circus Casino
- 150 surprises maximum par Circus Casino
- 150 x « 5€ » maximum par Circus Casino
- 150 x « 10€ » maximum par Circus Casino
- 150 x « 15€ » maximum par Circus Casino

H. Protections des données à caractère personnel

Les données personnelles des participants communiquées à la Société dans le cadre du Concours sont traitées par la Société à des fins de marketing (marketing relatif à l'offre de nouveaux jeux et paris en ligne, en ce compris l'envoi de SMS, appels téléphoniques, newsletters papier ou électroniques).

La Société consacre le plus grand soin à la protection des données à caractère personnel que les participants lui communiquent. Par leur participation au Concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et consentir aux conditions et modalités de traitement des données personnelles définies dans la Privacy Policy disponible ici:

https://www.circus.be/Templates/Content/circus_be/default/documents/cgu-circusbe-privacy_fr.pdf.

Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement aux conditions et selon les modalités définies dans ladite Privacy Policy. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing").

Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier. Il peut, à sa demande et gratuitement, s'opposer au traitement des données le concernant par CB.

Toute demande relative aux traitements, à la protection des données personnelles et à l'exercice des droits y relativement, est à envoyer à l'adresse « : privacy@circus.beet/ou dpo@circus.be. L'intéressé devra joindre à sa demande dérivant la teneur exacte du droit qu'il souhaite exercer, ses coordonnées et son /adresse ainsi qu'une copie lisible de sa carte d'identité ou de son passeport.

ⁱ <https://www.circus.be/fr/aide/conditions-generales/reglement-des-concours>